Cette carte est personnelle et doit être présentée par l'intéressé à toute convocation d'embauche.

Son détenteur ne peut refuser l'emploi lui proposé correspondant à ses aptitudes professionnelles ou refuser de suivre un cycle de formation qualifiante.

En cas d'embauche, cette carte doit être retournée à l'Office National de l'Emploi.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI

VILLE DE

Of the National de l'Emploi

CARTE DE DEMANDEUR D'EMPLOI

N° D'ENREGISTREMENT

11 1/4 1/49 / 7B 1978 M

